

COMPTE-RENDU JAB
REUNION du BASSIN D'ANNEMASSE
Thèmes : Livrets d'accueil, règlement intérieur, charte internet...
jeudi 12 novembre 2009

Horaires : 8h30 - 12h30

Lieu : Collège Michel Servet à Annemasse

Partant du constat que les pratiques sont très diverses selon les établissements concernant les différents documents à destination des élèves, des parents et des enseignants, il nous a semblé opportun de nous pencher sur ce qui est fait dans nos différents collèges et lycées.

Les collègues ont apporté les livrets d'accueil remis - le cas échéant – à tous les élèves ou aux nouveaux arrivants (6e ou 2nde...), aux enseignants le jour de la pré-rentrée, et les règlements intérieurs dont prennent connaissance, entre autres, les parents.

Dossiers de rentrée Élèves

Il existe dans presque tous les collèges, à destination des 6èmes essentiellement sous des formes plus ou moins développées. Dans ces dossiers, le CDI est généralement mentionné, dans une présentation à laquelle le documentaliste a participé (mais qui nécessite parfois des mises à jour) ou sous la forme du règlement intérieur du CDI. Pour les lycées, ces informations sur le CDI sont le plus souvent exclusivement accessibles sur le site de l'établissement

Dossier de rentrée Enseignants

Ce type de document existe à peu près partout, distribué le jour de la pré-rentrée, parfois envoyé par mail. Ce document réalisé par l'administration ne contient pas toujours un volet CDI mais la plupart des documentalistes diffusent à la rentrée un certain nombre d'informations. Après lecture et étude des différents documents nous avons recensé tout ce que l'on peut y faire figurer (ou ce qui peut être diffusé de façon plus ciblée aux professeurs selon les disciplines, aux professeurs principaux et sous différentes formes : mail, affichage, documents papier...) :

-la politique documentaire

-les ressources en ligne souscrites par l'établissement

-les modalités pratiques d'accès au CDI (horaires d'ouverture, nombre de places, d'ordinateurs, de salles de travail...)

-les ressources : abonnements, orientation, séries de lecture, fonds particuliers (FLE, dyslexie, PPRE, etc), spécimens, méthodes de langue...

-le règlement du CDI

-les manifestations et projets pédagogiques existants ou possibles.

Par ailleurs ce(s) document(s) permettent de (re)préciser le rôle du professeur-documentaliste :

Élaboration d'un document commun récapitulant notre rôle et notre fonction pour mettre dans dossier de rentrée des collègues (voir en annexe)

Règlement intérieur

A la lecture de différents règlements, nous constatons que le CDI est souvent mentionné de façon très succincte au même titre que les différents "services" de l'établissement. Parfois, le documentaliste a été associé au travail d'élaboration de ce texte afin de donner plus de précisions. Nous avons travaillé sur la rédaction d'un texte type que l'on pourrait proposer au Conseil d'administration des établissements en adaptant éventuellement certains points selon les cas de figure :

"Le CDI est sous la responsabilité du professeur-documentaliste qui en régleme les modalités d'accès et d'utilisation. Le professeur-documentaliste aide et conseille les élèves dans leurs recherches et leurs lectures, encadre des activités pédagogiques et organise des animations. Il met à disposition des élèves des livres, des revues, des logiciels, un accès internet pour la lecture, les recherches et l'orientation. La plupart de ces ressources peuvent être empruntées. Les deux règles d'or au CDI sont calme et respect".

Chartes Informatique et internet :

Existant dans tous les établissements, elle figurent généralement dans le règlement intérieur, parfois sur le site de l'établissement et sont souvent affichées au CDI. Certains collègues ont décliné ce document en une "mini charte" propre au CDI.

Questions diverses :

Afin de préparer les prochaines rencontres, nous avons échangé autour des thématiques qui intéressent les collègues. Les propositions suivantes apparaissent :

- la Maison du Salève : visite des lieux, et rencontre avec les animateurs pour connaître les ressources proposées et les activités pédagogiques envisageables.
- Le *Socle commun* et le rôle du professeur-documentaliste et du CDI
- le web 2.0

Les collègues de lycée qui sont en minorité dans le bassin demandent s'il serait possible d'organiser une rencontre inter-bassin (notamment avec les bassins de Cluses et de Thonon, plus proches géographiquement), pour travailler autour des pratiques pédagogiques et des projets en lycée. La question sera posée aux IPR et à Olivier Dufaut en charge de ces animations de bassin.

Pour des questions pratiques et afin d'éviter des déplacements, les collègues préféreraient que les prochaines rencontres soient regroupées en une journée : le vendredi 12 mars 2010 au collège de Cruseilles.

F. André et A.-F. Humbert
animatrices de bassin